

Communiqué ICA faisant suite à l'article consacré à M. Vaillot dans les DNA du 27/7/2019

Le Parlement a donc adopté la loi portant création de la collectivité européenne d'Alsace. **Certains ne manquent pas de crier au loup**, la République serait en danger. C'est le cas de M. Vaillot dans les DNA du 27/7/2019. Mais l'alerte n'est plus vraiment écoutée, sauf par des jacobins conservateurs qui, **enfermés qu'ils sont dans un républicanisme confondant État et nation, nationalité et citoyenneté, culture nationale et culture dominante**, ne veulent ou ne peuvent, intégrer l'idée que l'union s'enrichit de la diversité ni s'inscrire dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines.

En criant au loup, ils veulent aussi **faire croire à l'énormité des concessions accordées** à l'Alsace, laquelle devrait donc être satisfaite et renoncer à de nouvelles revendications. Leur conception objective des identités (une langue, une culture, une histoire...) les aveugle au point de voir des ethnismes partout. Autrement dit, ils nous font une belle projection. Dans les cours de récréation, on traduit celle-ci par : *c'est celui qui dit qui est !* **Le seul ethnisme que nous connaissons et celui de l'égalitarisme intégriste jacobin qui se veut de substituer la « pareillette » à l'équité.**

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre, ce que l'on nous présente de la France. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien **moins d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle**, - ce qui ne signifie pas multiculture ou mosaïque -, **que d'une francité repliée et fermée**, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, **c'est-à-dire comme un « national-communautarisme¹ », comme une ethnie**. Autrement dit, on nous présente notamment depuis 1793/94, une nation davantage définie comme un peuple (*Volk*), que comme une fédération de citoyens.² C'est par exemple l'expérience de la définition objective de la nation française que font celles et ceux qui voient leur langue dite régionale non reconnue, non promue, et même à sacrifier sur l'autel du jacobinisme³.

On l'a un peu oublié et ce faisant **le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français**. Celui-ci ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique

¹ Une forme de communautarisme, qui même s'il est légal et légitimé, n'en est pas moins un. Comment appeler autrement une conception qui revient à ethniciser la nation et à ostraciser l'altérité. N'a-t-il pas été dit que la France « connaissait, mais ne reconnaissait » pas les langues et cultures dites régionales. Le jacobin n'est-il pas un nationaliste qui s'ignore ?

² « ... la définition de la France révolutionnaire était essentiellement territoriale ; pour un Lazare Carnot, la nationalité était entièrement déterminée par la citoyenneté. En particulier la langue française ne constituait pas en théorie, un critère de nationalité. En pratique cependant, plus une nation se prétendait une et indivisible comme la France et plus l'hétérogénéité en son sein la gênait. Ainsi dans un État comme la France, le critère linguistique a-t-il finalement tendu à s'imposer dans la définition de la nationalité ». T. de Montbrial in *Le Monde* du 17/10/2001.

³ Que les tenants du monolinguisme se mettent donc à la place des locuteurs d'autres langues de France. Que diraient-ils s'ils voyaient la langue française peu à peu disparaître faute de bénéficier d'une existence sociale ? Que la langue française soit la langue de tous les Français est chose communément admise, mais pourquoi serait-elle la langue unique ?

sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit sont placés au-dessus de toute autre considération, **il devient possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » (dans le temps) et la « pareilleté » (pour tous)**. Il est alors envisageable **de reconnaître les appartenances multiples et, en partant de là, l'individu dans toutes ses dimensions**. Cela implique **non de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations**.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, **la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional** ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

L'Alsace, qui voit ce qui se fait ailleurs, est bien placée pour appeler la France à une nouvelle gouvernance, **à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité**, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique.

Si pour nous Alsaciens, il s'agit de défendre et de promouvoir une identité alsacienne ouverte et plurielle, il s'agit pour l'ensemble des Français de situer l'identité nationale dans le post-nationalisme, en tant que fondement de la nécessaire et incontournable union dans la diversité.

Pierre Klein, président

www.ica2010.fr

www.pierre-klein.eu

<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>